Mohamed Talbi, l'allumeur de réverbères

Par Ahmed Halli
halliahmed@hotmail.com

Scène de prière aux morts dans une mosquée de Tunis : on y voit plusieurs cercueils ou catafalques anonymes au milieu desquels on s'évertuerait, en vain, à deviner celui de Mohamed Talbi. Les amis et disciples du penseur tunisien, décédé la semaine dernière, pourraient regretter qu'un homme d'une telle stature n'ait pas eu droit à un hommage plus seyant. Les plus sceptiques et sans doute les plus réalistes auraient beau jeu de répliquer que c'est déjà une satisfaction de voir cet intellectuel audacieux et controversé se faire enterrer selon la tradition. C'est que Mohamed Talbi, qui n'aspirait certainement pas à subir les affres d'être prophète en son pays, ne s'était pas fait que des amis dans cette Tunisie où l'intelligence et l'intolérance cohabitent non sans heurts. Sans jamais prendre ses distances avec le Coran ni s'en démarquer, le penseur s'était permis toutes les audaces en prêchant contre l'ordre religieux établi. À l'instar des penseurs égyptiens[1], Djamal Al-Bana et Ahmed Sobhi Mansour, il s'inscrivait dans le courant dit «coraniste» qui prônait de se référer au seul Coran en matière de pratique religieuse. En vertu de ce crédo, Mohamed Talbi et les «coranistes» considèrent que le Livre Saint, d'inspiration divine, doit être la seule source de jurisprudence, rejetant la Charia, œuvre humaine.

Le penseur considérait, en effet, que la réforme nécessaire de l'Islam devait passer par l'abrogation de la Charia, et il avait lancé en 2014 l'Association internationale des musulmans coraniques (AIMC). L'objectif annoncé[2] était de combattre l'extrémisme et l'inertie intellectuelle de rénover la pensée islamique et d'œuvrer à séparer la religion de l'État. C'est depuis cette plateforme et en particulier de la page Facebook de l'association que Mohamed Talbi mène son combat pour la primauté du Coran, à l'exclusion de toutes autres sources. Ce postulat, bien évidemment décrié et dénoncé par les courants religieux qui se repaissent de la tradition prophétique à l'authenticité souvent douteuse, a ouvert des brèches à la hardiesse intellectuelle. Au moment où les courants intégristes officiels et officieux militent pour l'interdiction de l'alcool, il lance son pavé : le vin n'est pas illicite ! Et il argumente en affirmant que le Prophète lui-même avait bu, et en citant un hadith attribué à Aïcha. Faux, s'insurge le mufti de Tunis qui dénonce une «mauvaise» interprétation de Mohamed Talbi à propos du mot «khamra» qui renverrait au «tapis de prière» et non pas au vin. En dépit de cette polémique linguistique, l'annonce a fait mouche, et les religieux se sont déchaînés contre le penseur et lancé des appels au meurtre contre lui.

Des réserves, il y en a eu comme celles du penseur tunisien Youssef Seddik, en désaccord sur la lecture «littéraliste» du Coran de Mohamed Talbi et estimant que la «période des lumières» n'était pas encore arrivée en Tunisie. Mais le penseur intransigeant pensait qu'il fallait bousculer la tradition au risque de provoquer des remous et il a asséné un autre coup, la prostitution est licite ! Sachant que le plus vieux métier du monde est pratiqué jusque dans les pays musulmans les plus radicaux, Mohamed Talbi a affirmé qu'une femme avait le droit de vivre de son corps. La prostitution n'est pas explicitement interdite dans le Coran, et elle doit être considérée sous l'angle professionnel, c'est un métier comme un autre, qu'une femme peut exercer, a-t-il souligné. Il s'est défendu, toutefois, de vouloir délivrer des fatwas, expliquant qu'il donnait simplement son propre avis, à la lumière de sa lecture personnelle du Coran, comme tout musulman devrait le faire. L'attachement strict au Coran ne doit pas empêcher toutefois le recours aux hadiths, et Mohamed Talbi ne s'en est pas privé, notamment lorsqu'il s'est agi du sort des femmes. À l'heure où les droits conquis par les femmes tunisiennes sont systématiquement remis en question par les courants islamistes, l'intellectuel s'est franchement positionné.

Interrogé au sujet des châtiments corporels infligés aux femmes, au nom de l'obéissance aux injonctions divines, Mohamed Talbi a cité l'exemple du Prophète de l'Islam et de son comportement. Dès son arrivée à Médine où il était de tradition de battre sa femme, dit-il, le Prophète interdit cette coutume et prit contre les époux violents des sanctions pénales conformes à l'usage de l'époque. C'est ainsi qu'il permit aux femmes battues de battre publiquement le mari de la même manière dont elles avaient été battues. Engagé sur le plan religieux, le regretté islamologue ne l'était pas moins sur le plan politique où il professait une opposition virulente au parti Al-Nahdha. Il s'était notamment signalé par ses diatribes contre l'ancien homme de gauche, devenu Président, qu'il qualifiait de marionnette du leader islamiste Ghannouchi. Tel était Mohamed Talbi, l'allumeur de réverbères qui nous a quittés ce 1er mai 2017, laissant un champ à peine labouré, un champ où il deviendra de plus en difficile d'ériger des réverbères.

A. H.

1) On retrouve dans la même lignée l'activiste réformiste Islam Buhaïri, emprisonné pour avoir critiqué l'œuvre de compilateurs de hadiths comme Boukhari et Mouslim, à l'instigation d'Al-Azhar. L'un des cheikhs de cette vénérable institution vient de le déclarer apostat, moins d'une semaine après que la célèbre «université» ait accueilli le pape François au nom de la paix et du dialogue des religions.

2) Les principaux points du programme de l'AIMC :

- L'Association combat le salafisme qui prêche la violence et la marche à reculons. Notre combat s'opère dans la stricte confrontation intellectuelle.
- L'Association est liée uniquement par le Livre d'Allah et rien d'autre.
- L'Association est également liée par la Sunna du Messager d'Allah, dans la mesure où elle concorde avec le Coran.
- L'Association n'est pas liée par la Charia. Elle œuvre pour son abolition en tant qu'œuvre humaine non contraignante qui prit naissance au troisième siècle de l'hégire.
- Elle œuvre pour la séparation de la religion et de l'État. L'État n'a rien à faire dans les affaires religieuses des citoyens.

Pour en savoir plus : https://www.facebook.com/musulmanslaiques/?fref=ts

Le Soir sur Internet :
http:www.lesoirdalgerie.com
E-mail :
info@lesoirdalgerie.com

CONDOLÉANCES

Très peiné par la nouvelle du décès de notre ami Tayeb DJAZOULI, je présente mes condoléances les plus attristées à tous les membres de sa famille.

A. H.

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

hlaalam@gmail.com
@laalamhakimus

Le 2e effet bromure !

Ghoul : «Le faible taux de participation nous interpelle.» Voyons le bon côté des choses. Ces législatives auront au moins servi à…

… interpeller Ghoul !

On a failli les oublier ! On m'a même raconté que l'un d'entre d'eux est resté 72 heures enfermé dans une classe. Ces cris et lamentations ont fini par alerter le gardien de l'école qui lui a ouvert, découvrant un pauvre homme complètement déshydraté, le cheveu en bataille et cette angoisse au fond de la prunelle qui veut dire «J'ai cru ma dernière heure arrivée.» Finalement, ordre a été donné de réveiller tous les observateurs internationaux ayant su magnifiquement observer les législatives. En effet, beaucoup d'entre eux dormaient d'un sommeil «bromurien». Le sommeil dit «bromurien» décrivant un état pas nécessairement souhaité mais provoqué par des adjuvants alimentaires aux effets soporifiques. Une fois réveillés, les observateurs internationaux ont jeté un coup d'œil sur leurs laptops, noté les flux positifs sur leur Web-Banking, puis ont demandé à se rendre aussitôt à l'aéroport pour d'autres destinations tout aussi démocratiques que la nôtre afin d'y observer là aussi des scrutins et d'y avaler leur quota de bromure. Sauf qu'en Algérie, terre-miracle, les choses ne se passent jamais comme prévu par les visiteurs étrangers. Car l'ordre de réveiller les observateurs étrangers était accompagné d'un avenant important : «Veillez à ce que ces observateurs restent sur place dans les écoles.» Quoi ? Eh oui ! Futés nos frères du Palais. Ils ont décidé de maintenir les observateurs pour les épreuves du baccalauréat. Cette année, grosse nouveauté, le bac sera «observé» par des experts internationaux. Je ne sais pas si le taux, au final, sera de plus de 62%, mais ça reste une initiative louable. Ça va redonner du peps à un examen ayant souffert l'année dernière de «troubles fonctionnels». Et pas que ! On me dit dans l'oreillette que les mêmes observateurs pourraient aussi se voir confier la surveillance du Ramadhan. Voire même la saison estivale et les baigneurs. Finalement, c'est peut-être ça, la mondialisation ! Je fume du thé et je reste éveillé et surveillé, le cauchemar continue.

H. L.